

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le sept Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	7
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Michèle PELABERE
Date de la convocation des conseillers	1 <sup>er</sup> Février 2023
Date de l'affichage de la convocation	1 <sup>er</sup> Février 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO (**arrivée à 19 11**), Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivé à 19h31**), Madame Maria ALVES, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (**arrivée à 20h16**), Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Monsieur Adaa TEKOUK donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Nasser ZOUBIR donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**OBJET : MARCHÉ 2022/01 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE SUR LA COMMUNE DE VILLEPARISIS » - PROCÉDURE DE CONCOURS RESTREINTE D'ARCHITECTURE – AUTORISATION DE Mr. LE MAIRE À SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ – APPROBATION DU CHOIX DU JURY DE CONCOURS**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,  
**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles R. 2162- 15 à R. 2162-21 et R.2172-2 du Code de la Commande Publique,  
**Vu** la loi MOP du 12 juillet 1985, modifiée par Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2022-19/02-18 en date du 15 février 2022, autorisant le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2022-18/02-18 en date du 15 février 2022, approuvant le projet et le choix du mode de consultation pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse, Place Piétrasanta,  
**Vu** l'avis du jury de concours réunion le 13 mai 2022,  
**Vu** la décision du jury de concours réunion le 28 novembre 2022,  
**Vu** l'avis de la commission des Finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est réunie le 30 janvier 2023,  
**Considérant** les résultats de la négociation menée par le Pouvoir Adjudicateur avec l'équipe lauréate,

**Entendu** l'exposé de Monsieur Stéphane PAVILLON, Adjoint au maire chargé des Grands projets, travaux et cadre de vie,

## DÉLIBÈRE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Conformément aux dispositions des articles R. 2162- 15 à R. 2162-21 et R.2172-2 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation choisie, en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du conservatoire de musique et de danse, Place Piétrasanta, fut la procédure de concours restreinte.

### **Article 2 :**

Le marché 2022/01 « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau conservatoire sur la commune de Villeparisis » est attribué l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours, composée :

- Agence IVARS & BALLET mandataire du groupement – 19 rue Jules Charpentier – BP 90935 - 37009 Tours Cedex 1
- BET BETEM – 10-12 Cours Louis Lumière - 94300 Vincennes
- BET CLAIR-OBSCUR – 138 rue d'Avron - 75020 Paris
- BET GAMBIA Acoustique – 8-10 Les Ateliers Nouveaux – 8 rue des Blés – 93210 St-Denis

### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement désigné à l'article 2 de la présente délibération ainsi que les différents documents à venir pour la bonne suite de cette affaire.

### **Article 4 :**

Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 13,00 % portant le forfait provisoire de rémunération à la somme de 871 100,00 € HT soit 1 045 320,00 € TTC.

**Article 5 :**

Les dépenses relatives à ce marché sont prévues aux budgets Ville des exercices concernés, opération 0055.

**Article 6 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

**ADOPTE après le vote suivant :**

**35 votants dont 7 pouvoirs**

**34 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)**

**1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire  	Michèle PELABERE Secrétaire de séance